



netwerk bewust verbruiken

Système de jugement de labels

Introduction

Le Réseau de Consommation Consciente a créé un propre cadre d'évaluation pour labels durables. Le but est de faciliter le choix des consommateurs entre différentes labels durables et de, en moins de quelques secondes, faire une estimation de la fiabilité et du contenu des labels présentes sur labelinfo.be.

Lors de la mise en place de ce cadre d'évaluation, le Réseau Consommation Consciente souhaite offrir une transparence complète à propos du fonctionnement de ce système. Ce document servira d'éclaircissement, sera joint au cadre d'évaluation et répondra à la plupart des questions concernant les évaluations. S'il reste tout de même des choses pas claires, vous pouvez toujours contacter Rob Renearts (rob@bewustverbruiken.be, 02/894 46 19) pour davantage d'informations.

Le cadre d'évaluation se compose de deux sections qui seront abordées séparément :

- Contrôle
- Contenu (milieu et social)

Contrôle

Pour l'attribution d'un score au système de contrôle, trois catégories furent examinées : le cahier de charge, contrôle et transparence. Ceci engendra 9 questions. A chaque question, une réponse fut donnée. L'attribution des points à chaque question fut réalisée par NVB en consultation avec un comité directeur de NGOs. De cette manière, une estimation de l'intérêt de chaque question a été réalisée. Le score maximal pour les 9 questions consiste de 100 points.

Cahier de charge (30 points)

1. La label possède-t-elle un cahier de charge ? (oui= 20 points)
2. Ce cahier de charge, est-elle gratuite ou peut-elle être réclamée? (oui = 10 points)

Contrôle (45 points)

3. Les spécifications, sont-elles contrôlées par un tiers-parti ? (oui = 20 points, partiellement = 10 points)
4. Ce parti, est-il accrédité en ce qui concerne ce contrôle ? (oui = 15 points)
Si non :
 - 4a) L'organisation de contrôle est elle indépendante du gérant ? (oui = 4 points)
 - 4b) L'organisation de contrôle, fut-elle assignée par le gérant? (non = 4 points)
 - 4c) Le requérant, paie-t-il l'organisation de contrôle? (non = 4 points)
5. Y a-t-il un contrôle après attribution ? (Annuellement = 10 points ; non annuellement = 5 points)

Transparence (25 points)

6. La marque est-elle accessible à tout le monde ? (Oui = 5 points)

7. Y a-t-il une liste disponible des produits de labels ? (Oui = 5 points)

8. L'organisation gérante est-elle transparente (organisation gouvernementale ou publication d'un rapport (financier) annuel dans le cas où il s'agit d'une organisation privée) ? (Oui = 5 points)

9. Le gérant, est-il indépendant financièrement de la vente (Oui = 10 points, partiellement = 5 points)
A l'aide de la liste des questions, chacune des labels obtient un score sur 100 points. Ensuite, les labels seront classées selon les catégories suivantes :

- 100-90 points: très bien
- 90-80 points: bien
- 80-60 points moyen
- 60-40 points: faible
- 40-0 points: très faible.

Contenu

Pour l'évaluation des critères sociaux et d'environnement, un système similaire a été conçu. Due à la grande variété des labels sur labelinfo.be, il est impossible de créer une seule liste d'évaluation pour toutes les labels. Pour cette raison, une liste a été réalisée pour chaque catégorie.

Avec ceci, les conséquences au niveau social et au niveau de l'environnement furent présentées. Cela fut réalisé selon le cahier de charge des différentes labels. Ensuite, un score fut attribué à chaque conséquence.

Pour autant l'impact social qu'environnemental, la liste des questions fut créée de telle sorte qu'un score maximum de 100 points put être obtenu. L'attribution des points fut réalisée par NVB à l'aide d'un comité directeur de NGOs. Il est ainsi possible qu'aucune marque n'atteigne les 100 points, due à leur attention portée sur différents critères sociaux ou environnementaux. Ainsi, grâce à ces scores, les labels seront classées dans les catégories suivantes :

- 100-90 points: très bien
- 90-80 points: bien
- 80-60 points moyen
- 60-40 points: faible
- 40-0 points: très faible.

Pour toutes les conséquences, il est indiqué dans le tableau des évaluations si le cahier de charge contient le critère z. Si la question est répondue par 'Oui', cela ne signifie par forcément que le score maximum sera attribué. Ceci est expliqué par l'exemple ci-dessous :

Dans le cas où une marque A d'ordinateurs possède une norme pour la consommation d'électricité, un 'oui' sera rempli dans le tableau d'évaluation. Lorsqu'une marque B possède une norme plus stricte, ceci sera également indiqué par un 'oui' dans le tableau. Pour le calcul du score total, cette différence sera prise en compte. La marque B obtiendra davantage de points que la marque A.

Conclusion

Le résultat de cette double évaluation. D'un côté, le système de contrôle et la transparence de toutes les labels sont comparés. Cette évaluation ne dit rien à propos du contenu des labels mais donne une bonne

représentation de la confiance que le consommateur peut avoir en ce qui concerne la gérance et le système de contrôle de chaque marque.

1. Ces critères de santé furent ajoutés dans certains cas sous le titre d'environnement.
2. D'un autre côté, le contenu des spécifications est évalué. Ceci doit permettre au consommateur de différencier simplement les labels sociales des labels d'environnement. Grâce à une image détaillée des critères sociaux et d'environnement, le consommateur obtient rapidement une idée des critères dont la marque tient compte. Ceci permettra au consommateur de comparer facilement les labels entre elles et de faire un bon choix en se référant aux informations fournis.